



Comment poser sa candidature ?

Au moyen d'une déclaration de candidature (BT - 4)

Pour se porter candidat à un poste ouvert aux candidatures, il faut produire une déclaration de candidature auprès du président d'élection, sur rendez-vous, pendant la période comprise entre le 24 avril et le 6 mai 2017, 12 h.

On peut se procurer un formulaire de déclaration de candidature au bureau du président d'élection, 275, rue Notre-Dame Est, Bureau R-134, au Bureau du taxi de Montréal situé au 4949, rue Molson, Montréal, ou sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/taxi.

Assermentation ou affirmation solennelle

La déclaration de candidature comprend une attestation de l'éligibilité du candidat qui doit être assermentée par une personne apte à recevoir le serment (**section 4 du formulaire**). Au besoin, le président d'élection, le secrétaire d'élection ou l'adjoint au président peut assermenter le candidat au moment du dépôt de sa candidature. L'expression du serment peut se faire au moyen de toute affirmation solennelle.

Dépôt de la déclaration de candidature

Il est **IMPORTANT** de noter que la déclaration de candidature doit être dûment remplie et produite auprès du président d'élection, accompagnée des documents requis, **au plus tard le 6 mai 2017, à 12 h.** Toute déclaration de candidature reçue après ce délai sera rejetée, même si elle est complète.

Étant donné que toute déclaration produite **après 12 h, le 6 mai 2017**, sera rejetée et qu'il peut être nécessaire de corriger ou de compléter des déclarations non conformes, il est fortement recommandé de **ne pas attendre à la dernière minute pour produire sa déclaration.**

Par ailleurs, les candidats doivent prendre rendez-vous avec le président d'élection, avant de déposer leur candidature.

Aucun dépôt n'est exigé pour obtenir ou produire une déclaration de candidature.

514 872-TAXI (8294)
ville.montreal.qc.ca/taxi